



# COMMUNE D'ITEUIL

# D I C R I M

(Document d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs)

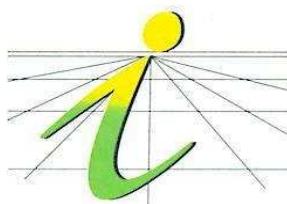
- Risques naturels
- Risques technologiques
- Risques transports de matières dangereuses

**Comment réagir ?**

**Prévenir pour mieux agir**

**Connaître pour mieux maîtriser**

*Approuvé en réunion de conseil municipal du 25 novembre 2013*



*Iteuil*

**2013**



# Table des matières

<b>EDITORIAL .....</b>	<b>4</b>
<b>LE RÔLE DES AUTORITES .....</b>	<b>5</b>
<b>LES RISQUES MAJEURS dans notre commune .....</b>	<b>6</b>
LE RISQUE INONDATION .....	7
LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN.....	10
LE RISQUE SISMIQUE .....	14
LE RISQUE FEU DE FORET .....	17
LE RISQUE CLIMATIQUE .....	20
LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE.....	23
LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES .....	25
LE RISQUE NUCLEAIRE .....	28
<b>LES ARRETES MINISTERIELS DE RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE.....</b>	<b>30</b>
<b>L'ALERTE.....</b>	<b>31</b>
TROUSSE D'URGENCE .....	32
NUMEROS UTILES.....	32
SITES INTERNET UTILES.....	32
FICHE A DETACHER « les bons réflexes » .....	33

## EDITORIAL



Madame, Monsieur,

Qu'il soit naturel ou technologique, le risque existe !  
L'actualité est là, toujours présente, pour nous le rappeler.

La multiplication de ces événements a conduit l'État à engager une politique globale de prévention des risques naturels et industriels prévisibles, axée sur deux principes fondamentaux : l'information et la prévention, afin de sensibiliser la population sur les risques majeurs naturels et/ou technologiques qu'elle encourt et sur les mesures de sauvegarde à mettre en œuvre.

Certes, les communes sont, en fonction de leur situation géographique et patrimoniale, diversement exposées, mais face aux risques naturels, sanitaires ou provoqués par l'activité humaine, l'engagement civique de la population est fondamental.

L'une des missions principales d'un maire étant d'assurer la protection des biens et des personnes, le Conseil Municipal, par sa délibération du 25 novembre 2013, a validé le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.), conformément à l'article L.125.2 du code de l'environnement et au décret du 9 juin 2004 relatif au droit à l'information préventive.

L'objectif de ce DICRIM est donc de vous faire connaître les différents risques naturels et technologiques recensés sur le territoire iteuillais, à savoir : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, transport de matières dangereuses...

Le DICRIM évalue, présente les actions engagées par la commune, les aménagements réalisés et les dispositifs d'alerte mis en place par les services municipaux. Il vous informe également sur les consignes individuelles de sécurité à respecter si, hélas, l'une des catastrophes évoquées se produisait.

Les risques, chez nous, sont réduits, mais ces quelques pages décrivent de manière claire, sans être alarmiste, les bons réflexes et la conduite à tenir en cas de danger.

Car chaque citoyen a le droit d'être informé des risques auxquels il est exposé pour être acteur de sa propre protection et participer à celle des autres.

Le Maire,  
Françoise Micault

MAIRIE D'ITEUIL

2 place de la mairie – 86240 ITEUIL – email : [iteuil@cg86.fr](mailto:iteuil@cg86.fr) – Tel : 05 49 55 00 17 Fax : 05 49 55 95 36

## LE RÔLE DES AUTORITES

### Une gestion globale et partagée du risque

#### L'ETAT

- Informe les communes et les citoyens sur les risques majeurs encourus sur le territoire (dossier départemental des risques majeurs, porter à connaissance risque).
- Assure la surveillance permanente des cours d'eau par l'intermédiaire du service de prévision des crues de la Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).
- Elabore les plans de prévention des risques naturels et technologiques (PPRN, PPRT).
- Organise les plans de secours dans le département, plan ORSEC (Organisation de la Réponse à la sécurité civile);
- Gère la crise dans le cas d'un événement dépassant les limites de la commune.

#### LA COMMUNE

- Réduit la vulnérabilité de ses citoyens par l'intégration des règles d'urbanisme adaptées dans son document d'urbanisme et par des aménagements.
- Informe les citoyens (DICRIM).
- Elabore le plan communal de sauvegarde (PCS) pour faire face aux situations de crise.
- Gère la crise en déclenchant le PCS.

#### LE SDIS (Pompiers)

- Assure les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes.
- Prépare les mesures de sauvegarde, organise les moyens de secours, assure la prévention et l'évaluation des risques en matière de sécurité civile.

#### LES ECOLES

- Chaque établissement met en place une organisation interne permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours en élaborant un plan particulier de mise en sûreté (PPMS).

## LES RISQUES MAJEURS dans notre commune

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour objectif d'informer et de sensibiliser la population de la commune sur les risques naturels et technologiques encourus et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

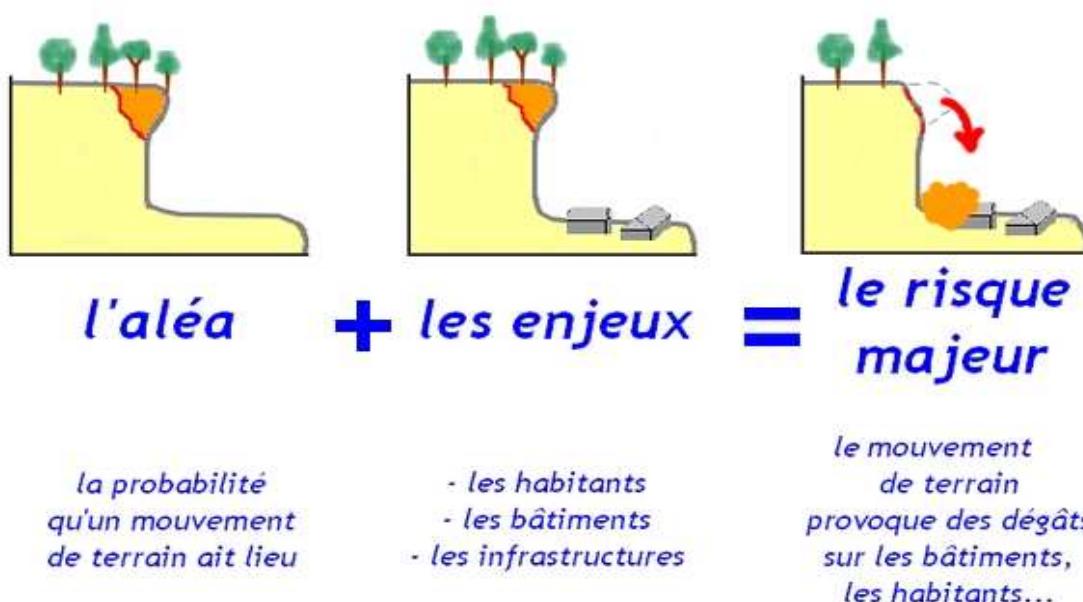
Ce document a été réalisé à partir du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM). Les documents cartographiques de ce dossier n'ont pas de valeur réglementaire (ni pour l'occupation des sols, ni en matière de contrat d'assurance).

Un **risque majeur** s'applique à une zone où des **enjeux** humains, économiques ou environnementaux sont en présence d'un **aléa**.

Les différents types de risques majeurs auxquels l'homme peut être exposé sont regroupés en deux grandes familles :

Les risques naturels : inondation, mouvements de terrain, sismique, feu de forêt, climatique, (avalanche, volcanique).

Les risques technologiques : industriel, nucléaire, biologique, rupture de barrage... Les risques transports sont des risques qui varient en fonction de l'endroit où se développe l'accident.



## LE RISQUE INONDATION

### ✓ **Qu'est-ce que le risque inondation ?**

Une inondation est une **submersion** plus ou moins rapide et plus ou moins durable d'une zone, par des hauteurs d'eau variables. Écologiquement nécessaire, son impact sur l'activité humaine est fonction du type d'occupation du sol.

### ✓ **Sur la commune d'ITEUIL, le Clain présente des crues progressives, par débordement des berges.**

Ce sont les habitations situées impasse du Port qui sont les plus touchées en cas de montée des eaux.

Des résurgences de sources sont présentes au lieu-dit « les Varennes » et impasse du Port.

Des vallées sèches sont identifiées sur la commune notamment rue de Bernay et à la Crémaude en fond de vallée sur le coteau ouest.

Les précédents épisodes de crue sur la commune sont les suivants :

année	Hauteur d'eau – station Vivonne-Danlot
'janvier 1995	2,96
'janvier 1994	2,61
'décembre 1982	3,35
'décembre 1961	3,05



Les Varennes



Impasse du Port

### ✓ **Les mesures d'information et de prévention :**

#### **Repères des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC)**



Les repères de crue sont des outils pour maintenir la mémoire du risque. Ils matérialisent par une inscription le niveau de la crue et sa date. La commune doit en apposer en lieux stratégiques à proximité des zones touchées (Article L635-3 du code de l'Environnement et décret du 14 mars 2005 et du 16 mars 2006).

Pour la commune, le « repère de crue » est implanté à proximité de l'échelle de crue impasse du Port.

## LE RISQUE INONDATION

Les crues font l'objet d'une surveillance via un réseau de stations automatiques de mesures de niveaux d'eau et des **prévisions localisées**. Chaque jour un bulletin d'information est actualisé et consultable sur le site [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr) ou par téléphone 0825 150 285, il présente 4 niveaux de vigilance :

- Situation normale (pas de risque de crues).
- Risque de crues n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.
- Risque de crues importantes susceptibles d'avoir un impact significatif sur les personnes et les biens (phénomène inhabituel).
- Risque de crues exceptionnelles ou majeures avec des conséquences importantes pour la sécurité des personnes et des biens (phénomène rare et catastrophique).

### ✓ les consignes de sécurité

#### Faire en cas d'alerte



Ecoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre.  
France Bleu Poitou : 87.6 et 106.4 Mhz



Mettez vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Montez aux étages supérieurs.



Coupez le gaz et l'électricité.

#### Ne pas faire pendant l'alerte



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.  
Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent les consignes.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.

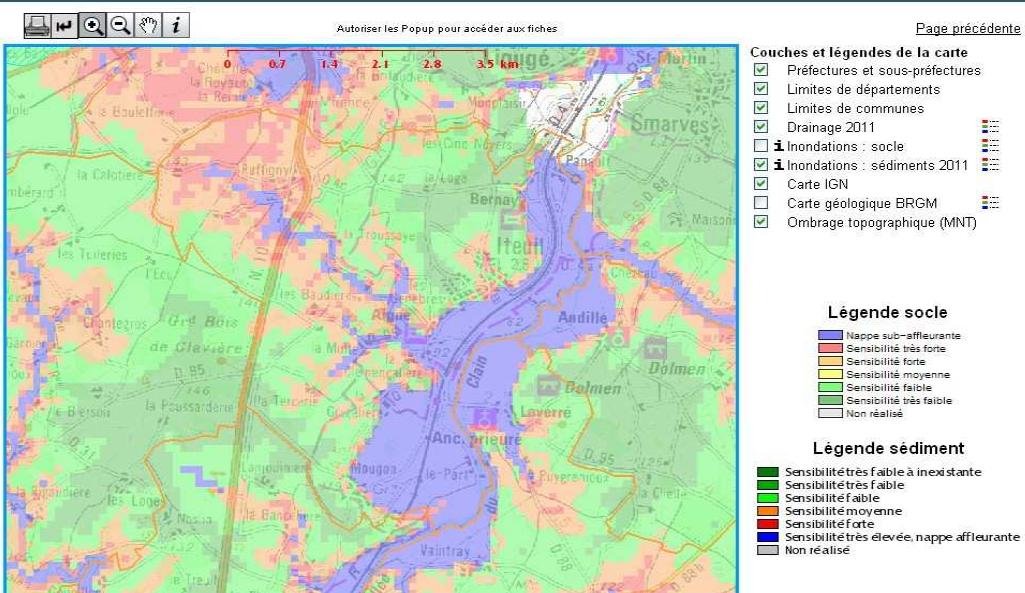
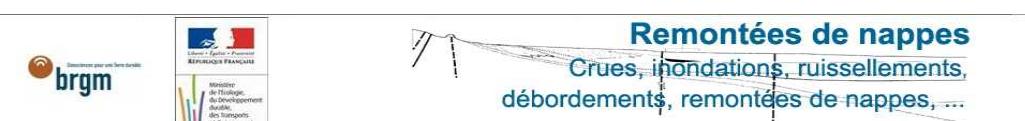
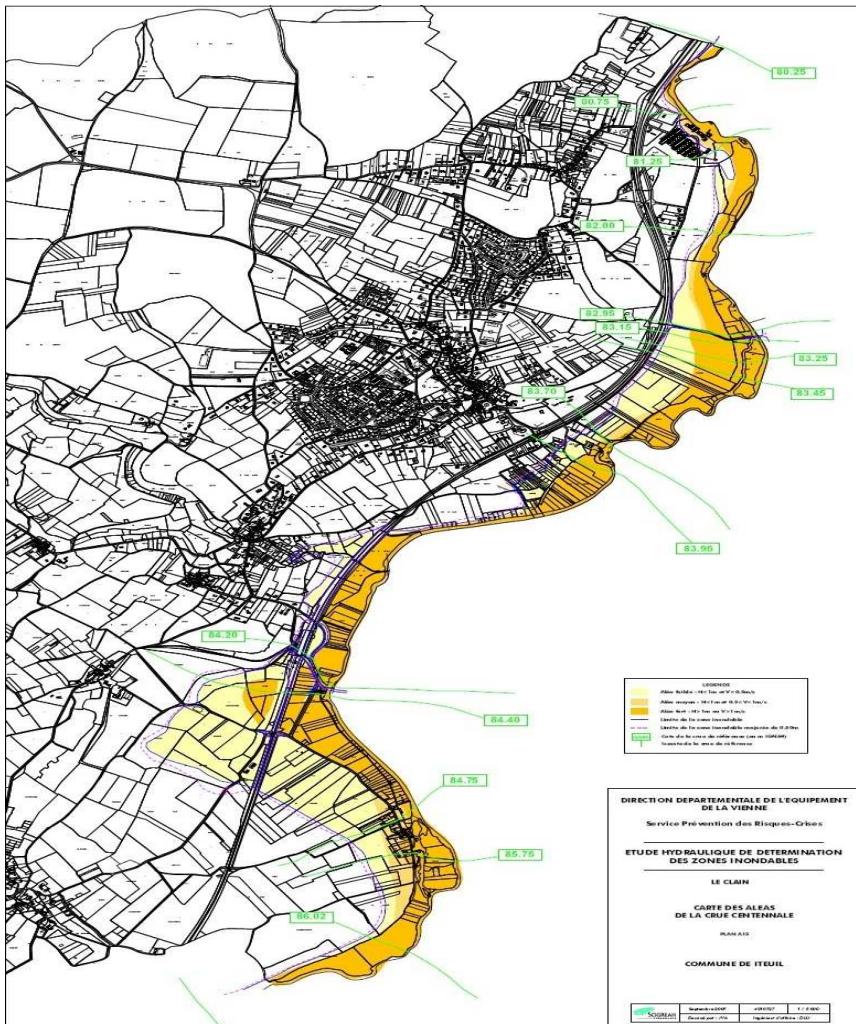


Ne fumez pas et évitez toutes étincelles ou flammes.

AVANT :	PENDANT :	APRES :
<p>Informez vous en Mairie <a href="http://www.iteuil.fr/">www.iteuil.fr/</a> ou à la Préfecture <a href="http://www.vienne.gouv.fr/">www.vienne.gouv.fr/</a></p> <p>Prévoir les gestes essentiels :</p> <p>Obtuez les entrées d'eau (portes soupiraux, évents...)</p> <p>Mettez les produits toxiques, les véhicules et les documents officiels à l'abri de la montée des eaux.</p> <p>Rehaussez objets et mobilier.</p> <p>Faites une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.</p>	<p>Tenez vous informé de la montée des eaux</p> <p>Ne prenez pas l'ascenseur.</p> <p>Ne vous engagez pas sur une voie inondée.</p> <p>Ne consommez pas l'eau de la distribution publique ou des puits particuliers.</p> <p>N'évacuer qu'à la demande des autorités.</p>	<p>Aérez et désinfectez les pièces.</p> <p>Chauffez dès que possible.</p> <p>Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche.</p> <p>En cas de sinistre, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.</p>

# LE RISQUE INONDATION

✓ *l'Atlas des Zones Inondables (AZI) Clain et remontées de nappes.*





## LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

### ✓ **Qu'est-ce que le risque mouvements de terrain ?**

Les mouvements de terrain sont des phénomènes naturels d'origines diverses. Ils regroupent un ensemble de déplacements plus ou moins brutaux, du sol ou du sous sol, d'origine naturelle ou anthropique (lié à l'activité humaine). Ils se manifestent par des **glissements de terrain**, des **éboulements** ou des **effondrements** (liés à l'existence de cavité), les **tassements** (liés au retrait gonflement des argiles), les **coulées** de boue, l'**érosion** des berges.



### ✓ **La commune d'ITEUIL est concernée par des mouvements de terrain et cavité, ainsi que le phénomène lié aux argiles gonflantes**

L'est de la commune est situé en aléa moyen, la vallée de la Vonne est classée en aléa faible.

L'aléa fort est présent sur les coteaux d'Aigne jusqu'au centre bourg, puis de la Garenne à Bernay, ainsi que sur le secteur de Mougon,

Le reste de la commune est en aléa faible.

La commune d'Iteuil a connu quelques épisodes de glissement de terrain :

- en 2007 à la Gruzalière : une coulée de boue.
- en 2001 à la Bourgogne : un glissement
- en 1989 : un effondrement (non détaillé)

### ✓ **Les mesures d'information et de prévention**

Un inventaire et une cartographie des phénomènes survenus dans le département ont été effectués en 2009.

Des plans de prévention des risques naturels ont été prescrits et élaborés : PPRN vallée du Clain (2004 - en cours de révision) pour les communes de Smarves, Jaunay clan, Buxerolles, Poitiers, Saint Benoit, Ligugé, Saint Georges les Baillargeaux, Chasseneuil du Poitou, Migné Auxances.

## LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

### ✓ **Les mesures de sécurité**

Faire en cas d'alerte	Ne pas faire pendant l'alerte
	Ecoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre. France Bleu Poitou : 87.6 et 106.4 Mhz
	A l'extérieur : fuir latéralement par rapport à l'éboulement.
	Dans un bâtiment, s'abriter à l'angle d'un mur ou sous une table solide, s'éloigner des fenêtres. Ne pas prendre l'ascenseur.
	Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
	Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.
	<u>Surtout n'allez pas chercher vos enfants à l'école.</u> <u>Les enseignants</u> s'occupent d'eux, ils connaissent parfaitement les instructions visant à mettre les enfants à l'abri.

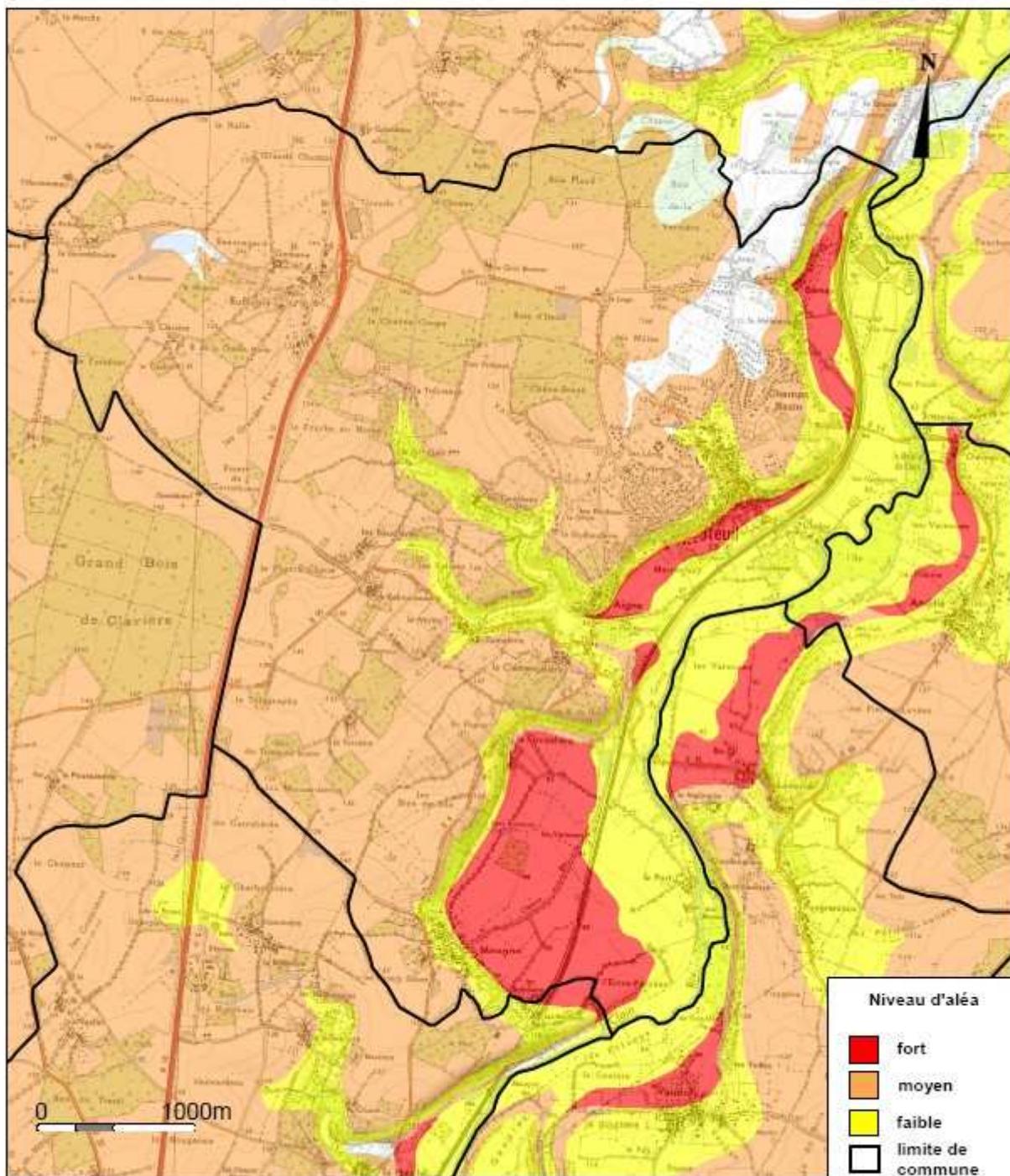
AVANT :	PENDANT :	APRES :
Informez vous en Mairie <a href="http://www.iteuil.fr/">www.iteuil.fr/</a> ou à la Préfecture <a href="http://www.vienne.gouv.fr/">www.vienne.gouv.fr/</a>	Éloignez-vous au plus vite Ne revenez pas sur vos pas N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.	Informez les autorités compétentes Mettez-vous à la disposition des secours En cas de sinistre, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.

## LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



# Mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux

Commune d'Iteuil



SOURCES : SIGN - SCAN25R/2008  
BRGM

REALISATION : DDT86/SPR/RMC

Décembre 2010



# Mouvements de terrains et Cavités Souterraines

Commune d'Iteuil



SOURCES : ©IGN - SCAN25®2011-BD topo®2011  
BRGM PC 2009  
REALISATION : DDT86/SG/SIVD/SIAD  
Janvier 2013



## LE RISQUE SISMIQUE

### ✓ **Qu'est-ce que le risque sismique ?**

Un séisme ou « tremblement de terre » est une fracture brutale des roches en profondeur, due à une accumulation d'énergie, créant des failles dans le sol. Il se traduit en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments.

C'est un mouvement naturel du sol qui débute brusquement et dure peu, il est suivi d'une série de séismes moins forts que l'on appelle répliques.

Il existe des signes avant-coureurs qui amorcent les séismes :

- variation du champ magnétique local,
- augmentation de la circulation des eaux souterraines
- diminution de la résistance des roches
- légères déformations de la surface du sol.

### ✓ **La commune d'ITEUIL se situe dans la zone 3 d'aléa modéré.**

Le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 redéfinit le zonage sismique en adoptant une approche probabiliste pour définir les zones.

Date	heure	Choc	Localisation épicentrale	Région ou pays de l'épicentre	intensité épicentrale	intensité dans la commune
8 Juin 2001	13 h 26 min 53 sec		BOCAGE VENDEEN (CHANTONNAY)	PAYS NANTAIS ET VENDEEN	5	2
26 Septembre 1925	5 h 5 min	Z	MARCHEBOISCHAUT (CHATEAUMEILLANT – LA CHATRE)	BERRY	6,5	

### ✓ **Les mesures d'information et de prévention :**

Le tremblement de terre est un phénomène brutal, aucune prévision n'est opérationnelle actuellement.

Une réglementation et une sensibilisation renforcée, des maîtres d'ouvrage publics et privés, ont été mises en place, des règles de construction parassismiques sont imposées aux équipements, bâtiments et installations depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011 (articles 563-1 à 8 du code de l'environnement).

## LE RISQUE SISMIQUE

### ✓ les consignes de sécurité

Faire en cas d'alerte	Ne pas faire pendant l'alerte
 Ecoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre. France Bleu Poitou : 87.6 et 106.4 Mhz	 Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
 A l'extérieur : fuir latéralement par rapport à l'éboulement.	 Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.
 Dans un bâtiment, s'abriter à l'angle d'un mur ou sous une table solide, s'éloigner des fenêtres. Ne pas prendre l'ascenseur.	 Surtout n'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent parfaitement les instructions visant à mettre les enfants à l'abri.

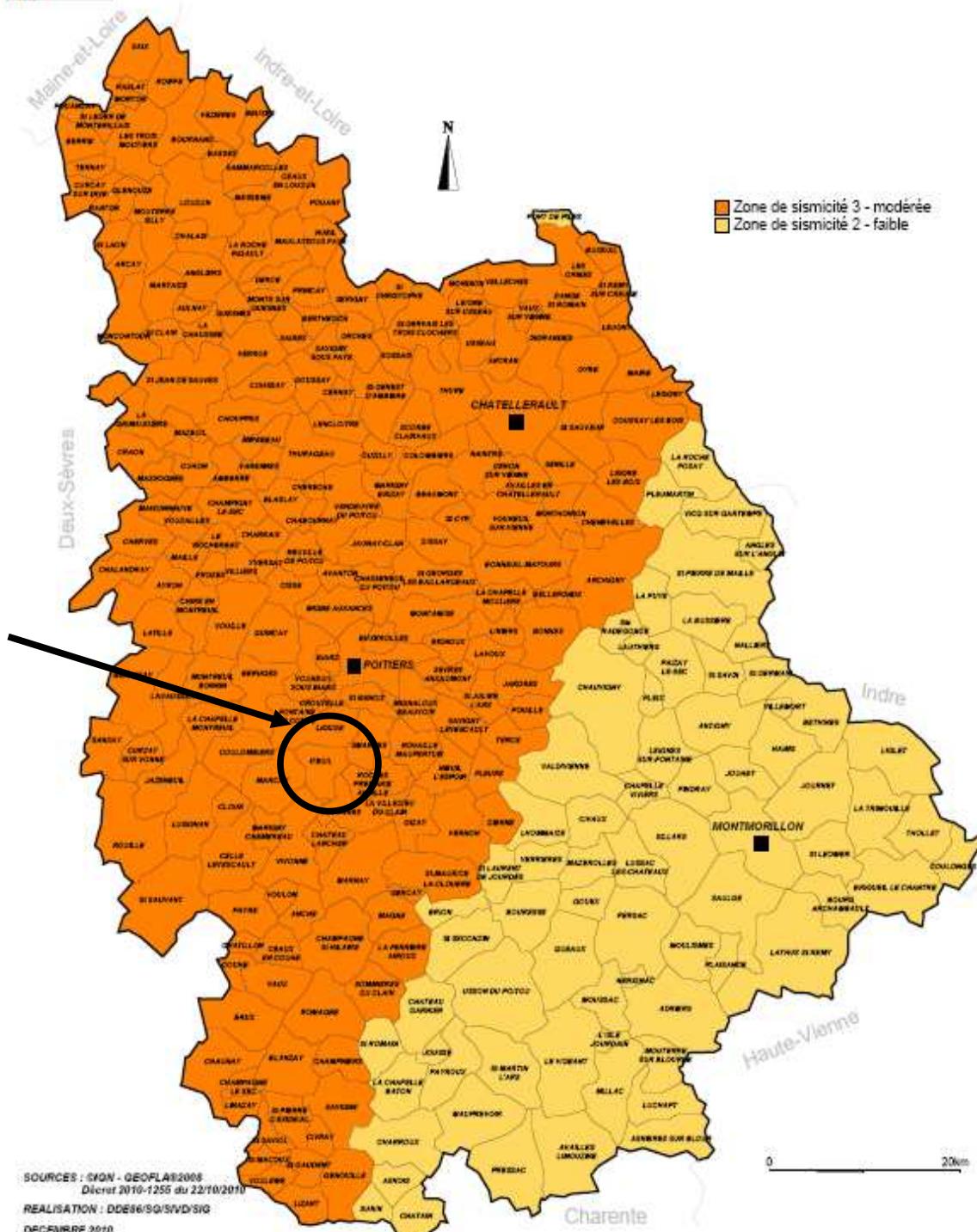
AVANT :	PENDANT :	APRES :
Informez vous en Mairie <a href="http://www.iteuil.fr/">www.iteuil.fr/</a> ou à la Préfecture <a href="http://www.vienne.gouv.fr/">www.vienne.gouv.fr/</a> Repérez les points de coupure gaz, eau, électricité Fixez les appareils et les meubles lourds	A l'intérieur, ne récupérez que les objets de premières nécessités Évacuez le bâtiment par l'escalier. Éloignez-vous des constructions le plus possible Réfugiez-vous dans un lieu plus sécurisé. N'entrez pas dans un bâtiment endommagé. N'allumez pas de flamme	Après la première secousse méfiez vous des répliques, : il peut y avoir d'autres secousses. Vérifiez l'eau, l'électricité. En cas d'ensevelissement manifestez-vous en frappant sur les parois. En cas de sinistre, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.

## LE RISQUE SISMIQUE



### Zones de sismicité dans la Vienne

Applicables au 01/05/2011



SOURCES : SIGN - GEOFLA 2008  
Décret 2010-1255 du 22/10/2010  
REALISATION : DDE86/SQ/SVD/SIG  
DECEMBRE 2010

Délimitation des zones de sismicité conformément au décret 2010-1255 du 22 octobre 2010



## LE RISQUE FEU DE FORET

### ✓ **Qu'est-ce que le risque feu de forêt ?**

Le feu de forêt est un incendie qui se déclare et se propage dans une végétation de forêt, de maquis ou de garrigue. Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin de trois conditions :

- une source de chaleur (flamme étincelle) : très souvent l'homme est à l'origine des feux de forêt par imprudence, accident ou malveillance.
- Un apport d'oxygène (le vent active la combustion)
- un combustible : le feu est lié à l'état de la forêt et de ses lisières (sécheresse, disposition des strates...).

### ✓ **La commune d'ITEUIL n'est pas concernée par un massif à risque**

Cependant les bois sont situés à proximité immédiate des habitations pour les lieux-dits de la Troussaye, du bois de Bernay et de la Gruzalière en direction de Mougion.

### ✓ **Les mesures de préventions**

Des actions de prévention sont organisées dans le département en direction des acteurs forestiers, des agriculteurs et du grand public. Des actions de débroussaillage sont également mises en place autour des constructions, ainsi que des *plans de massifs* (équipement des massifs à risques en voie d'accès et réserve d'eau) et la prise en compte du risque incendie dans les documents d'urbanisme.

Il est fortement recommandé de débroussailler la totalité de la propriété en zone urbaine et à 50 mètres autour des habitations en zone non urbaine.



# LE RISQUE FEU DE FORET

## ✓ les consignes de sécurité

Faire en cas d'alerte	Ne pas faire pendant l'alerte
	<p><u>Surtout n'allez pas chercher vos enfants à l'école.</u> Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent parfaitement les instructions visant à mettre les enfants à l'abri.</p>
	<p>Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.</p>
	<p>Ne fumez pas et évitez toutes étincelles ou flammes.</p>

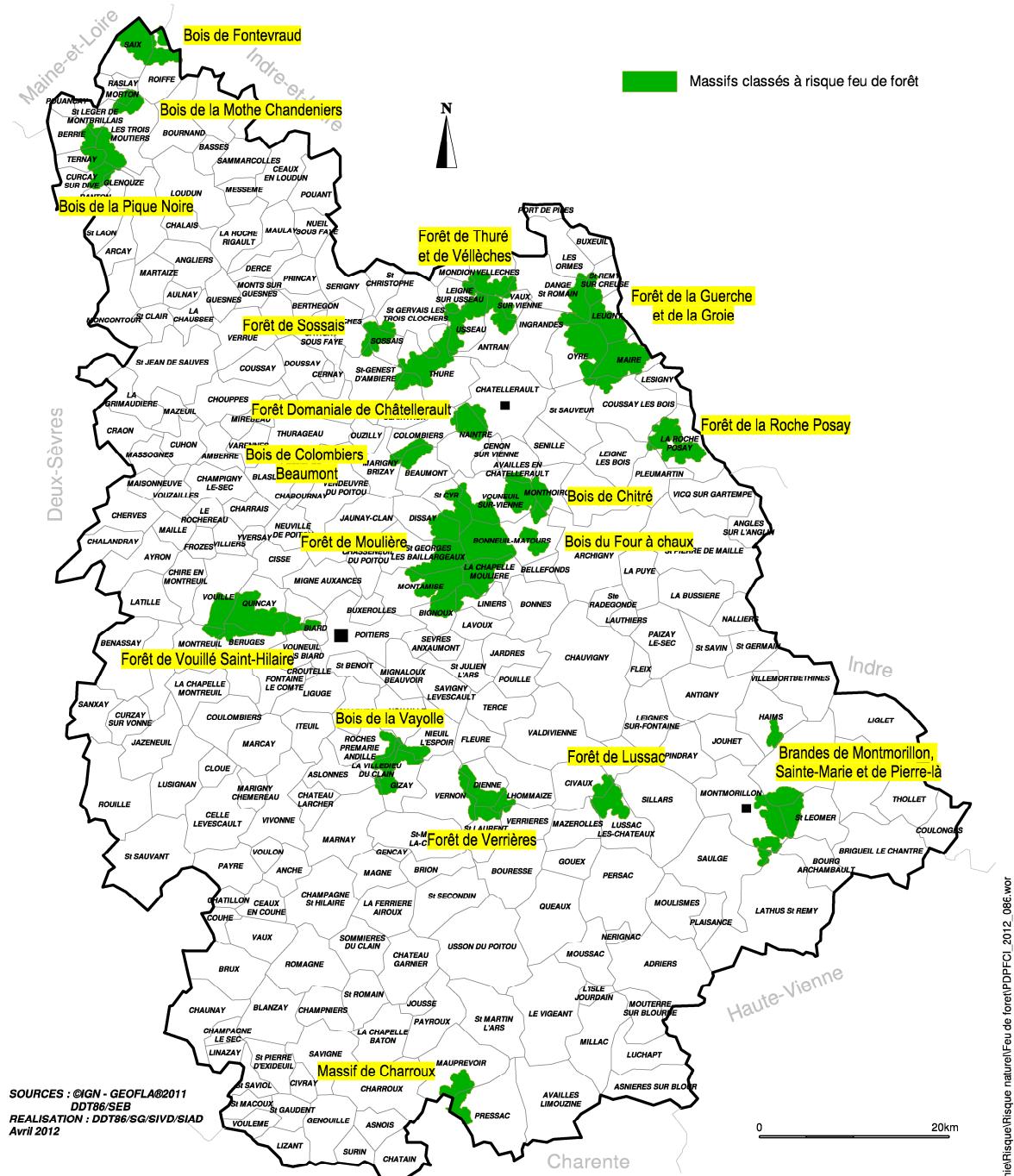
AVANT :	PENDANT :	APRES :
<p>Informez vous en Mairie <a href="http://www.iteuil.fr">www.iteuil.fr</a>/ ou à la Préfecture <a href="http://www.vienne.gouv.fr/">www.vienne.gouv.fr/</a></p> <p>Prévoir les gestes essentiels :</p> <p>Repérer les chemins d'évacuation, les abris.</p> <p>Débroussailler autour des habitations</p> <p>Abriter les réservoirs de gaz mobiles</p> <p>Vérifier l'état des fermetures portes, volets et toiture.</p> <p>Dégager les voies d'accès et d'évacuation.</p>	<p>Informez vous en Mairie <a href="http://www.iteuil.fr">www.iteuil.fr</a>/ ou à la Préfecture <a href="http://www.vienne.gouv.fr/">www.vienne.gouv.fr/</a></p> <p>Prévoir les gestes essentiels :</p> <p>Repérer les chemins d'évacuation, les abris.</p> <p>Débroussailler autour des habitations</p> <p>Abriter les réservoirs de gaz mobiles</p> <p>Vérifier l'état des fermetures portes, volets et toiture.</p> <p>Dégager les voies d'accès et d'évacuation.</p>	<p>Éteindre les foyers résiduels</p> <p>En cas de sinistre, faire l'inventaire des dommages et déclarer le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.</p>

## **LE RISQUE FEU DE FORET**



## Risque incendie de forêts

## **Massifs forestiers à risque au titre du plan départemental de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI)**





## LE RISQUE CLIMATIQUE

### ✓ Qu'est-ce que le risque climatique ?

L'aléa climatique est un événement climatique ou d'origine climatique susceptible de se produire (avec une probabilité plus ou moins élevée) et pouvant entraîner des dommages sur les populations, les activités et les milieux. Les aléas peuvent être soit des évolutions tendancielles, soit des extrêmes climatiques (Augmentation des températures, ou sécheresse par exemple).



### Le risque TEMPETE

Une tempête correspond à l'évolution d'une **perturbation atmosphérique**, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau). De cette confrontation naissent des vents pouvant être très violents (supérieurs à 86 km/h). Elle se



traduit par des vents très forts et des pluies abondantes.



### Le risque CANICULE

Une canicule est une période de **forte chaleur**. Elle survient généralement lorsque, dans un secteur donné, l'amplitude thermique entre le jour et la nuit s'affaiblit pendant au moins 72 heures consécutives, la chaleur s'accumulant plus vite qu'elle ne s'évacue.



### Le risque GRAND FROID

C'est un épisode de **temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique**. Les périodes de grand froid peuvent être à l'origine d'autres phénomènes aux effets dangereux : la neige et le verglas qui peuvent affecter gravement la vie quotidienne en interrompant la circulation routière, ferroviaire, fluviale ou encore aérienne.



# LE RISQUE CLIMATIQUE

## ✓ les mesures d'information et de prévention :

Pour les risques météorologiques, Météo-France diffuse chaque jour une carte de vigilance divisée en quatre niveaux graduellement dangereux, exemple du 27 février 2010. Elle est disponible sur [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) ou au 05 67 22 95 00.

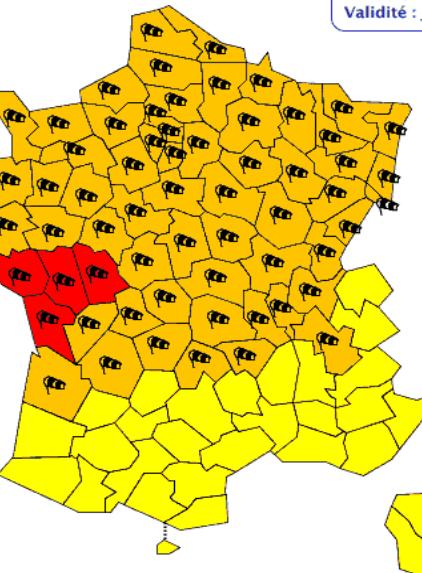
### Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière.**



 La vigilance pluie-inondation est élaborée avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



**METEO FRANCE**  
Toujours un temps d'avance

Diffusion : le samedi 27 février 2010 à 16h00  
Validité : jusqu'au dimanche 28 février 2010 à 16h00

Consultez le [bulletin national](#)

Une très forte tempête traversera le pays dimanche. Les vents seront violents sur le centre-ouest. Débordements prévisibles de cours d'eau atlantique (voir vigilance crue).

Cliquez sur la carte pour lire les bulletins régionaux

Conseils des pouvoirs publics :

Vent/Rouge et orange - Restez chez vous et évitez toute activité extérieure (en rouge) limitez les déplacements (en orange).- Si vous devez vous déplacer, soyez très prudents. Empruntez les grands axes de circulation.- Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures. Crues/Orange - Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement ou activité extérieure.- Evitez les abords des cours d'eau.- Soyez prudents face au risque d'inondations et prenez les précautions adaptées.- Ne vous engagez en aucun cas sur une voie inondée ou à proximité d'un cours d'eau

Copyright Météo-France

## ✓ les mesures de sécurité en cas de tempête:

### Faire en cas d'alerte



Ecoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre. France Bleu Poitou : 87.6 et 106.4 Mhz



Mettez vous à l'abri et évitez toutes activités extérieures.



Fermez les volets, les fenêtres et les portes.

### Ne pas faire pendant l'alerte



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.



Evitez de prendre votre voiture.



Ne fumez pas et évitez toutes étincelles ou flammes.



Ne pas stationner sous les lignes électriques.



En cas de tempête, de précipitations et de vents violents : surtout n'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent parfaitement les instructions visant à mettre les enfants à l'abri.

AVANT :	PENDANT :	APRES :
Informez vous en Mairie <a href="http://www.iteuil.fr">www.iteuil.fr</a> ou à la Préfecture <a href="http://www.vienne.gouv.fr">www.vienne.gouv.fr</a> Prévoyez les gestes essentiels : Rentrez tous les objets susceptibles d'être emportés	Informez-vous du niveau d'alerte débranchez les appareils électriques et antenne télévision.	En cas de sinistre, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.

## LE RISQUE CLIMATIQUE

### ✓ les mesures de sécurité en cas de fortes chaleurs :

Faire en cas d'alerte		Ne pas faire pendant l'alerte
	Ecoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre. France Bleu Poitou : 87.6 et 106.4 Mhz	 Rafraîchissez vous. Mouillez vous le corps plusieurs fois par jour.
	Mettez vous à l'abri et évitez toutes activités extérieures. Restez au frais.	 Buvez régulièrement même sans soif et continuez à manger.
	Fermez les volets, les fenêtres et les portes.	 Demandez conseil à votre médecin ou pharmacien.

AVANT :	PENDANT :	APRES :
Adaptez votre habitation aux fortes chaleurs,	Si vous sortez, restez à l'ombre et portez un chapeau. Ouvrez les volets et fenêtres la nuit, en provoquant des courants d'air. Passez au moins 3 h par jour dans un endroit frais, Ne buvez pas d'alcool. Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.	En cas de sinistre, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.

### ✓ les mesures de sécurité en cas de grand froid :

Faire en cas d'alerte		Ne pas faire pendant l'alerte	
	Ecoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre. France Bleu Poitou : 87.6 et 106.4 Mhz	 Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.	
	Mettez vous à l'abri et évitez toutes activités extérieures.	 Evitez de prendre votre voiture.	
	Fermez les volets, les fenêtres et les portes.	 Ne fumez pas et évitez toutes étincelles ou flammes.	 Ne pas stationner sous les lignes électriques.

AVANT :	PENDANT :	APRES :
Protégez les installations contre le gel, Faites vérifier vos chaudières, chauffages, régulièrement avant les périodes hivernales	Évitez l'exposition prolongée Veillez à un habillement chaud et sec Évitez les efforts brusques, Renseignez-vous sur les conditions de circulation, Signalez votre départ et la destination à des proches,	En cas de sinistre, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.



## LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

### ✓ **Qu'est-ce que le risque de rupture de barrage ?**

Un barrage est un ouvrage artificiel, généralement établi en travers d'une vallée, transformant en **réservoir d'eau** un site naturel approprié. Il sert principalement à la régulation des cours d'eau, l'alimentation des villes, l'irrigation des cultures, à la production électrique, au tourisme et aux loisirs.

Les causes de rupture peuvent être **humaines** (insuffisance des études préalables, erreurs d'exploitation), **naturelles** (séisme, cure, glissement de terrain), ou **techniques** (défaut de fonctionnement des vannes, vieillissement des installations).

Le maître d'ouvrage ou le propriétaire est totalement **responsable** de son ouvrage et doit en assurer l'entretien et la surveillance de façon régulière (décret n°2007-1735 du 11 décembre 2007).

### ✓ **La commune d'ITEUIL, n'est pas concernée par un barrage de catégorie A.**

Il existe cependant quelques ouvrages hydrauliques de catégorie D qui sont susceptibles d'avoir des conséquences en cas de rupture de digue : l'Etang de Clavière et la Bassine d'irrigation située dans le bois d'Iteuil.

Il existe également un barrage sur le Clain au lieu-dit Papault.

### ✓ **Les mesures d'information et de prévention :**

Chaque barrage fait l'objet d'un plan de prévention ou d'organisation. C'est le maire qui a la charge d'assurer la sécurité de la population.

L'examen préventif des projets de barrage est réalisé par le service de l'État en charge de la police de l'eau et le comité technique permanent des barrages.

Le service chargé du contrôle et de la sécurité vérifie la bonne exécution par le responsable de l'ouvrage.

# LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

## ✓ les consignes de sécurité

### Faire en cas d'alerte



Ecoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre.  
France Bleu Poitou : 87.6 et 106.4 Mhz



Gagnez immédiatement les hauteurs de la ville.



Montez aux étages supérieurs.



Coupez le gaz et l'électricité.

### Ne pas faire pendant l'alerte



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.



Ne fumez pas et évitez toutes étincelles ou flammes.



Surtout n'allez pas chercher vos enfants à l'école.  
Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent parfaitement les instructions visant à mettre les enfants à l'abri.

AVANT :	PENDANT :	APRES :
Rentrez tous les objets susceptibles d'être emportés	Tenez-vous informé de la situation	En cas de sinistre, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.



## LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

### ✓ **Qu'est-ce que le risque transport de matières dangereuses ?**

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par **voie routière, ferroviaire, aérienne**, navigable ou par canalisation, de matières dangereuses.

Un accident du transport de matières dangereuses peut engendrer un incendie, un dégagement de nuage毒ique, une explosion, une pollution du sol et/ou des eaux. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement. Ces accidents sont peu fréquents.

Cependant, il convient de savoir que la majorité des accidents de transport de matières dangereuses mettent en cause des camions citernes.

### ✓ **La commune d'ITEUIL est concernée sur l'ensemble de son réseau routier et ferroviaire**

Il est à noter que la commune est traversée par la RN10 et la ligne Paris-Bordeaux.

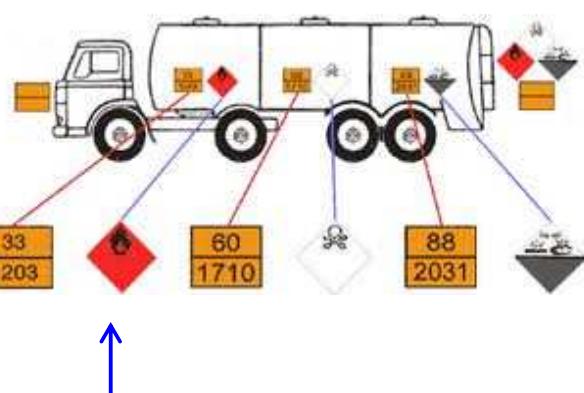
### ✓ **Les mesures d'information et de prévention :**

Une réglementation encadre le transport par voie routière (règlement ADR et arrêté du 29 mai 2009), voie ferrée (règlement RID arrêté du 5 juin 2001) canalisations (décret du 14 octobre 1991, arrêté et circulaire du 4 août 2006) en terme de mesures de sécurité, d'information sur le transport, de conditions de stationnement, de mesures en cas d'incidents.

Un plan d'urgence spécifique « transport de matières dangereuses » a été signé par le Préfet de la Vienne le 30 novembre 2010

Un plan de Surveillance et d'Intervention (PSI) mis à jour tous les trois ans par CGRT Gaz, est diffusé aux autorités et services concernés.

Une signalisation spécifique s'applique à tous les moyens de transports : des étiquettes sont apposées sur les camions, wagons ou containers.



La partie supérieure indique les dangers de réaction de la matière

La partie inférieure indique la matière transportée.

Un pictogramme symbolise la nature du risque (explosion, feu, radioactivité...)

# LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

## ✓ les consignes de sécurité

	Ecoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre. France Bleu Poitou : 87.6 et 106.4 Mhz		<u><b>Surtout n'allez pas chercher vos enfants à l'école.</b></u> Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent parfaitement les instructions visant à mettre les enfants à l'abri.
	Mettez vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.		Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.
	Fermez les volets, les fenêtres et les portes.		Ne fumez pas et évitez toutes étincelles ou flammes.
	Prenez une douche.		

AVANT :	PENDANT :	APRES :
Identifiez les panneaux ou pictogrammes apposés pour connaître les risques générés.	Si vous êtes témoins d'un accident : Protégez pour éviter un sur-accident, balisez Donnez l'alerte aux pompiers (18) et à la police ou la gendarmerie (17). En cas de fuite de produit ne touchez pas Quittez la zone de l'accident Rejoignez le bâtiment le plus proche et confinez-vous	Si vous êtes mis à l'abri, aérez le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio. En cas de sinistre, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.



## Le risque Transports Matières Dangereuses dans la Vienne



Compte tenu de la diversité des produits transportés et des destinations, un accident de TMD peut survenir pratiquement n'importe où sur le territoire départemental.  
Les axes concernés sont les principaux axes structurant (A10, RN, RD et voie ferrée)



## LE RISQUE NUCLEAIRE

### ✓ **Qu'est-ce que le risque nucléaire ?**

Le risque nucléaire provient de la survenue d'accidents conduisant à un **rejet d'éléments radioactifs** à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir.

Un accident peut survenir lors du **transport**, lors **d'utilisation** médicale ou industrielle ou en cas de **dysfonctionnement** grave d'une centrale électronucléaire.

Cela peut conduire à une contamination de l'air, des sols, des végétaux, des cours d'eau, des nappes phréatiques...

Dans le département de la Vienne, le Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) est implanté à Civaux, sur la rive gauche de la Vienne. D'autres centrales sont implantées en France (Chinon, Blayais, Saint Laurent des Eaux...)

### ✓ **La commune d'ITEUIL n'est pas située dans un rayon de 10 km (commune non concernée par le Plan Particulier d'Intervention)**

### ✓ **Les mesures d'information et de prévention :**

Une réglementation rigoureuse s'impose aux centrales nucléaires en terme d'étude d'impact, et de prévention des risques. Des contrôles permanents des rejets sont effectués.

Des plans de secours sont élaborés le Plan d'urgence Interne (PUI) ainsi que le Plan Particulier d'Intervention (PPI). Les habitants des communes concernées dans un rayon de 10 km ont reçu une plaquette « consignes à conserver en cas d'accident » à conserver.

A titre préventif, un schéma communal prévoit l'organisation d'une distribution d'iode stable pour la commune. En cas de sinistre majeur, une **distribution des comprimés d'iode stable** pourrait être étendu à tout le **département**.

# LE RISQUE NUCLEAIRE

## ✓ les consignes de sécurité

Faire en cas d'alerte	Ne pas faire pendant l'alerte
 Ecoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre. France Bleu Poitou : 87.6 et 106.4 Mhz	 Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.
 Mettez vous à l'abri dans un bâtiment clos.	 Ne fumez pas et évitez toutes étincelles ou flammes.
 Fermez les volets, les fenêtres et les portes.	 Coupez le gaz et l'électricité.   <u>Surtout n'allez pas chercher vos enfants à l'école.</u> <u>Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent parfaitement les instructions visant à mettre les enfants à l'abri.</u>

AVANT :	PENDANT :	APRES :
Connaître le signal d'alerte et les consignes de sécurité. Conserver les comprimés d'iode distribués préventivement	Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche, Prenez le comprimé d'iode si le préfet en donne l'ordre. En cas d'évacuation : rassemblez vêtements, affaires de toilette et de nuit, vos papiers et effets précieux, coupez le gaz, fermez la porte à clef dirigez-vous vers le centre de regroupement désigné au-delà de 10 km.	Suivez les consignes du Préfet.

# LES ARRETES MINISTERIELS DE RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du
<b>Inondations et coulées de boue</b>	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983
<b>Inondations et coulées de boue</b>	06/04/1983	10/04/1983	16/05/1983
<b>Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse</b>	01/09/1989	31/10/1989	28/03/1991
<b>Effondrement de terrain</b>	01/11/1989	30/11/1989	14/05/1990
<b>Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse</b>	01/12/1989	31/12/1990	28/03/1991
<b>Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols</b>	01/01/1991	30/09/1996	24/03/1997
<b>Inondations et coulées de boue</b>	24/12/1993	11/01/1994	02/02/1994
<b>Inondations et coulées de boue</b>	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995
<b>Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain</b>	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999
<b>Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols</b>	01/07/2003	30/09/2003	25/08/2004
<b>Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols</b>	01/01/2005	31/03/2005	11/06/2008
<b>Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols</b>	01/07/2005	30/09/2005	11/06/2008
<b>Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain</b>	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010
<b>Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols</b>	01/04/2011	30/06/2011	11/07/2012

# L'ALERTE

L'alerte est la diffusion d'un signal ou d'un message sonore, destiné à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe.

## Les différents moyens de diffuser l'alerte :

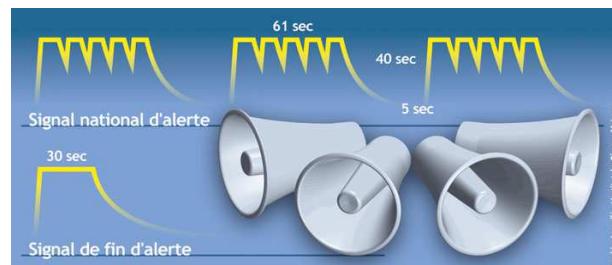
Système d'alerte par cloches : tocsin de l'église ;

Porte-à-porte réalisé par des correspondants de quartier ;

Système téléphonique pyramidal ;

Messages à la radio, à la télévision ou sur le site internet de la mairie d'Iteuil : [www.iteuil.fr/](http://www.iteuil.fr/)

## Le Signal National d'Alerte



D'autres signaux sont utilisés pour le risque rupture de barrage et le risque nucléaire ou industriel,

## **TROUSSE D'URGENCE**

Préparez à toutes fins utiles une trousse d'urgence composée de :

- Vos papiers et un peu d'argent,
- Une trousse à pharmacie,
- Vos médicaments courants pour au moins une semaine et médicaments d'urgence,
- Une lampe de poche avec piles de rechange (ou à dynamo),
- Une couverture de survie
- Des vêtements de rechange,
- Une réserve d'eau potable,
- Une radio à piles,

## **NUMEROS UTILES**

- Mairie d'ITEUIL.....05 49 55 00 17
- Pompier (poste fixe).....18
- SAMU.....15
- Police ou gendarmerie.....17
- Numéro européen des secours (et téléphone mobile).....112
- Préfecture de la Vienne.....05 49 55 70 00
- Direction Départementale des Territoires.....05 49 03 13 00
- Météo départementale (gratuit).....05 67 22 95 00
- Vigicrues.....0 825 15 02 85

## **SITES INTERNET UTILES**

[www.iteuil.fr/](http://www.iteuil.fr/)

[www.vienne.gouv.fr/](http://www.vienne.gouv.fr/)

[www.prim.net](http://www.prim.net) rubrique « ma commune face aux risques majeurs »

[www.argiles.fr](http://www.argiles.fr)

[www.bdcavite.net](http://www.bdcavite.net)

[www.bdmvt.net](http://www.bdmvt.net)

[www.sisfrance.net](http://www.sisfrance.net)

[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

[www.france.meteofrance.com/vigilance/](http://www.france.meteofrance.com/vigilance/)

# LES BONS REFLEXES

## Partie à détacher et à conserver

**Quel que soit le risque** suivre les indications des autorités.



	Écoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre, France Bleu Poitou 87,6 FM France Inter 97,7 FM et 162 GO		Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.		Surtout n'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent les instructions visant à mettre les enfants à l'abri.
--	---	--	---	--	--

### Numéros utiles

Mairie d'Iteuil ..... 05 49 55 00 17  
Pompiers ..... 18  
Samu ..... 15  
N°européen des secours et tel.mobile ..... 112

Police ou gendarmerie ..... 17  
météo départementale (gratuit) ..... 05 67 22 95 00  
Vigicrues ..... 0 825 15 02 85

### Trousse d'urgence

Vos papiers et argent. Trousse à pharmacie. Lampe de poche avec piles. Couvertures et vêtements chauds. Eau. Radio à piles.

### Le risque inondation



Coupez le gaz, l'électricité et le chauffage.



Mettez-vous à l'abri, Obtuez les ouvertures



Montez dans les étages par les escaliers.

### Le risque sismique et mouvement de terrain



Fuir latéralement.



Abritez-vous sous une table solide ou à l'angle d'un mur.  
Éloignez-vous des fenêtres.  
Coupez le gaz et l'électricité.



Ne stationnez pas sous les lignes électriques.  
N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

### Le risque feu de forêt



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche



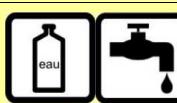
Fermez les fenêtres, les portes

Mettez vos réservoirs de gaz mobiles à l'abri.

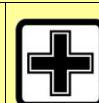
### Le risque canicule



Mettez-vous à l'abri  
Fermez les portes les fenêtres et les volets.  
Évitez les activités extérieures.  
Restez au frais.



Buvez de l'eau même sans soif  
Rafraîchissez-vous,  
Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour



Demandez conseil à votre médecin ou pharmacien

### Le risque grand froid et tempête



Mettez-vous à l'abri  
Fermez les portes les fenêtres et les volets.



Ne prenez pas votre voiture  
Ne stationnez pas sous les lignes électriques ni sous les arbres.



Ne montez pas sur votre toit

### Le risque rupture de barrage



Gagnez les hauteurs



Montez dans les étages par les escaliers



Coupez le gaz et l'électricité.

### Le risque transport de matières dangereuses



Ne fumez pas



Mettez-vous à l'abri et enfermez-vous dans un bâtiment si possible.



Fermez les fenêtres et volets  
Calfeutrez les ouvertures.  
Prenez une douche

### Le risque Nucléaire



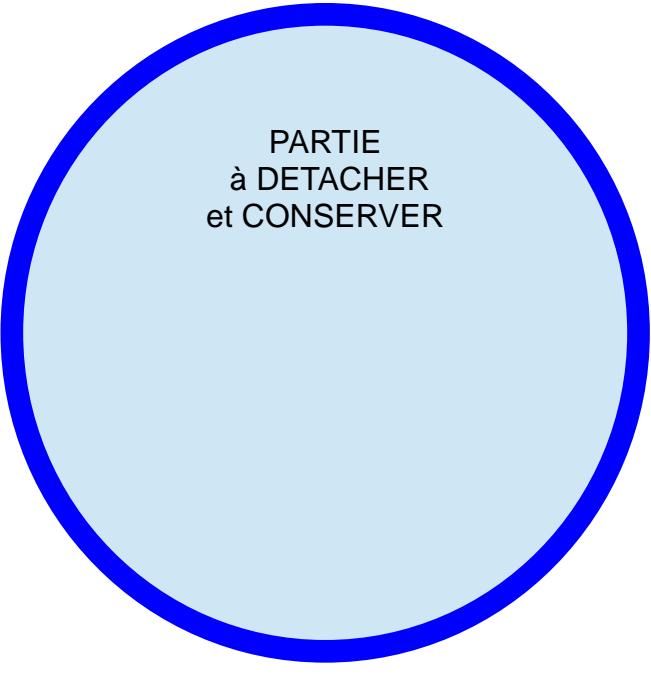
Mettez-vous à l'abri



Fermez fenêtres et volets



Coupez le gaz et l'électricité



PARTIE  
à DETACHER  
et CONSERVER